

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2026, le conseil d'arrondissement a adopté l'ordonnance suivante :

### **ORDONNANCE N° OCA26-(M-2)-002**

Cette ordonnance permet l'établissement du « Marché public de Rivière-des-Prairies » au parc St-Joseph, les dimanches 12 juillet, 9 août, 23 août et 13 septembre 2026, de 10h à 14h.

---

**PRENEZ AVIS QUE** cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce document dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 8 avril 2026

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj